



Casier Judiciaire et demande visa

Par **Pomme71**, le **16/01/2013** à **17:25**

Bonjour,

J'ai fait une demande de visa pour partir au Canada.

J'en suis à la dernière étape, celle où le Service de Visa et d'Immigration (SVI) valide définitivement mon visa.

Il y a 6 ans j'ai été condamné pour un délit de fuite. Lors de mon jugement on m'a indiqué que je ne devais plus être condamné pendant une période de 5 ans.

Je voudrai savoir si cette triste histoire est toujours inscrite sur mon casier judiciaire et plus précisément sur quel bulletin (car je me doute bien que c'est inscrit sur le numéro 1)?

Si vous savez quel extrait du casier judiciaire l'ambassade va pouvoir consulter? Puis-je demander un effacement de mon casier?

En fait auront-ils la possibilité de voir mon infraction?

Merci pour vos réponse.

Par **Tisuisse**, le **16/01/2013** à **17:57**

Posez la question au greffe du tribunal.